



Service de “Prévention des risques professionnels” - CAFAT

LA LIGNE PREVENTION



C A F A T
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Le risque chimique

- **Les mesures de prévention collectives :**
- supprimer ou diminuer le risque : substitution du produit (Remplacer un produit dangereux par un autre ne présentant pas ou peu de risque, si cela est techniquement possible (ex: remplacement de peintures solvantés par des peintures acryliques à l'eau))
- privilégier la mise en place une ventilation générale ainsi que le captage des polluants au plus près de la source (protection collective)
- informer le personnel sur le risque chimique.



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

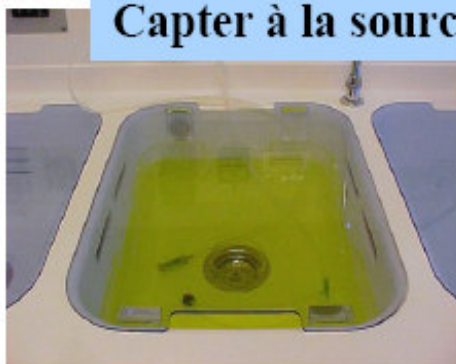


LE RISQUE CHIMIQUE

Diffusion



Capter à la source



Confiner



Armoire ventilée



PSM 2



PSM 3



Ventilation générale





Le risque chimique

A défaut :

- Mettre à disposition du personnel des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I) contre :
- Les projections (lunettes, visière, tablier)
- Le contact (gants adaptés)
- L'inhalation (masques spécifiques)





Le risque chimique

C'est bien souvent les mains qui, par contact avec des produits chimiques lors de :

- Pesée
- Transfert
- Vidange
- Stockage
- Ensachage
- Nettoyage

seront l'objet des lésions



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Le risque chimique

De nombreux modèles de gants sont adaptés à chaque produit et à chaque travail :

- Les gants de protection contre le risque chimique sont caractérisés par leur forme, leur matière et leur épaisseur.
- Ils peuvent être jetable ou réutilisable
- **Ils possèdent des critères de résistances à la :**
- Dégradation : transformation du gant par contact avec le produit (gonflement, durcissement, craquelure)
- Pénétration (passage d'un produit chimique à travers les imperfections du matériau)
- Perméation (diffusion du produit à travers le ~~matériau~~ constitutif du gant)





Quelques matériaux

Latex naturel

Caoutchouc naturel (hévée) : la plus élastique des substances connues

- +** Bonne résistance à l'usure, aux déchirures ainsi qu'à tous les produits solubles dans l'eau et dilués
Existe aussi en gants jetables
- Mauvaise résistance aux produits huileux, gras et aux hydrocarbures
Peut être à l'origine de manifestations allergiques

PVA

(Polyalcool de vinyle) Polymère synthétique à base d'alcool vinylique

- +** Excellente résistance à de nombreux hydrocarbures (aliphatiques, aromatiques, chlorés...), aux esters et cétones
- Dégradation au contact de l'eau
Coût élevé

Néoprène®

Caoutchouc synthétique à base de polychloroprène

- +** Résiste bien aux acides et bases forts
- Résistance mécanique moyenne
Ne résiste pas aux solvants aromatiques ou chlorés

Matériaux fluorés

Matériaux synthétiques par exemple de marque Viton® ou Téflon®

- +** Bonne résistance à de nombreux produits y compris au benzène et aux PCB
- Résistance réduite aux coupures et à l'abrasion
Coût élevé





Le risque chimique

Il faut donc analyser d'abords les risques et les contraintes d'utilisation :

- en analysant le poste de travail pour déterminer :
- l'ensemble des risques auxquels sont confrontés les utilisateurs
- les contraintes de la tâche à effectuer
- le type de contact avec le produit chimique (immersion des mains ou seulement risque de projection)
- la durée de port des gants
- la dextérité requise





Le risque chimique

Le marquage des gants

Chaque gant de protection contre le risque chimique doit être « marqué » avec les informations suivantes :

- le nom, la marque commerciale ou tout autre moyen d'identification du fabricant,
- la désignation du gant (nom commercial ou code),
- l'indication de la taille,
- le marquage CE.

Ce dernier marquage est obligatoire. Il traduit la conformité du gant aux exigences de la réglementation.

Quand le marquage sur le gant est impossible techniquement, il doit être placé sur le plus petit conditionnement contenant le gant.

Les pictogrammes

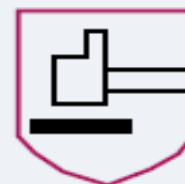
Ils indiquent le domaine de protection des gants. Les différents pictogrammes possibles sur les gants de protection chimique sont :



**Risques
chimiques**



**Micro-
organismes**



**Risques
mécaniques**

Ces pictogrammes apparaissent également sur le plus petit conditionnement ou sur le gant directement.

Un ou plusieurs pictogrammes peuvent être apposés sur les produits dès lors que le gant

atteint un niveau minimum lors des essais de performance.

Un « i » renvoie à la notice d'emploi pour vous informer sur les performances et les conditions d'utilisation du gant.



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN

Quelles normes pour les gants ?

NF EN 420 - Exigences générales pour les gants de protection. Ces exigences concernant l'ergonomie, la construction, l'innocuité, le confort, l'efficacité, le marquage et la notice d'information ; elles sont applicables à tous les gants de protection.

NF EN 388 - Gants de protection contre les risques mécaniques. Les quatre essais de cette norme doivent être aussi pratiqués sur tout gant de protection chimique ; leurs résultats doivent être mentionnés dans la notice d'information.

NF EN 374-1 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Partie 1 : terminologie et performances requises.

NF EN 374-2 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 2 : détermination de la résistance à la pénétration. Test de pénétration à l'air ou, à défaut, à l'eau (3 niveaux de performance).

NF EN 374-3 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - Partie 3 : détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques. 6 indices de protection.

NOTA

Pour ces deux dernières normes, les niveaux de performance sont caractérisés par des chiffres classés par ordre croissant : à un chiffre élevé correspond un niveau de performance élevé.





Le risque chimique

Lorsqu'une personne se trouve confrontée à un risque d'altération de la santé par inhalation d'un air pollué par des gazs, des vapeurs ou des aérosols, **l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire peut s'avérer nécessaire**





Le risque chimique

D'une manière générale, il faut s'efforcer de **limiter l'emploi des appareils de protection respiratoire à des situations de travail courtes ou exceptionnelles :**

- Entretien
- Opération de nettoyage
- Transvasement
- Evacuation d'urgence
- Sauvetage
- Incendie

car le port d'un appareil représente toujours une contrainte à l'utilisation.



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Le risque chimique

- Il existe de nombreux types d'appareils, **chacun adaptés à des situations très précises**
- Le choix ne doit être fait que par une personne compétente, **lorsque la situation de travail a été analysée et le produit identifié.**





Le risque chimique

- Le choix d'un appareil de protection respiratoire ne peut se faire **qu'après une étude sérieuse des conditions d'utilisation (s'agit-il d'un' situation de travail, de sauvetage, de secours ou d'incendie..?)**
- **Il faut évaluer avec la meilleure précision possible :**
 - La teneur en oxygène
 - La nature et la concentration des polluants (gaz, vapeurs, poussières, aérosols etc...) dans l'air
 - Les caractéristiques toxicologiques (toxicité) des polluants, les valeurs limites de concentration admises sur les lieux de travail
 - Les conditions de température et d'humidité
 - La durée du travail à effectuer
 - L'activité physique de l'utilisateur





Le risque chimique

La classification des appareils de protection respiratoire :

- **Les appareils filtrants** (ils purifient l'air environnant par filtration, 3 classes de filtration)
- **Les appareils isolants** (ils sont alimenté en air respirable à partir d'une source non contaminée. L'utilisateur est indépendant de l'atmosphère ambiante)



Le risque chimique



Fig 1



Fig 2



Fig 3



Fig 4

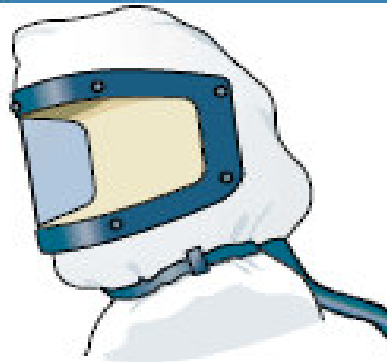


Fig 5

Fig 1 : **Demi-masque**

Fig 2 : **Masque complet**

Fig 3 : **Casque**

Fig 4 : **Cagoule**

Fig 5 : **Ensemble embout buccal**

(réservé à l'évacuation)



CAFAT
VOTRE VIE, C'EST NOTRE QUOTIDIEN



Le risque chimique

- Les filtres de classe 1 (marqués P1 ou FFP1 dans le cas des pièces faciales filtrantes) sont à réserver pour protéger des aérosols solides et/ou liquides sans toxicité spécifique.
- Les filtres de classe 2 (P2 ou FFP2) sont à utiliser contre les aérosols solides et/ou liquides (mention indiquée sur le filtre) dangereux ou irritants (carbonate de nickel, dioxyde de manganèse).
- Les filtres de classe 3 (P3 ou FFP3) sont utilisés contre les aérosols solides et/ou liquides toxiques (béryllium, chrome, amiante, particules radio-actives).

Type	Couleur	Domaine d'utilisation
A	marron	gaz et vapeurs organiques dont le point d'ébullition est supérieur à 65 °C.
B	gris	gaz et vapeurs inorganiques sauf le monoxyde de carbone* (ex. Cl ₂ , Br ₂ , H ₂ S, HCN...).
E	jaune	dioxyde de soufre (SO ₂) et autres gaz et vapeurs acides (ex. HCl...)
K	vert	ammoniac et dérivés organiques aminés
HgP ₃	rouge + blanc	vapeurs de mercure
NOP ₃	bleu + blanc	oxydes d'azote
AX	marron	produits organiques à point d'ébullition inférieur à 65 °C
SX	violet	composés organiques spécifiques désignés par le fabricant



Connaître la CAFAT

La CAFAT, Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie, assure pour la population du territoire, la gestion de 5 régimes de prestations...

Présentation générale

- présentation
- statuts
- historique
- missions

Organisation

La CAFAT en chiffres

Actualités/Communication

Incorrect Key

> Accueil

Bienvenue sur www.cafat.nc Nouvelles rubriques, nouvelle présentation : notre site internet change pour vous offrir plus d'informations et de services. **Bonne visite !**



> Assurés



> Employeurs & Indépendants



> Professionnels de santé

Votre avis nous intéresse ! Nous menons actuellement plusieurs enquêtes de satisfaction pour connaître votre avis sur nos services et sur la CAFAT en général. Vos réponses nous sont précieuses. Elles nous permettront de mieux répondre à vos besoins et faciliter ainsi vos démarches.
Merci de votre participation.

[Imprimer cette page](#)

<http://www.cafat.nc>

Tapez les mots
de votre recherche

OK

[Liens utiles](#)

[Contacts](#)

[Abonnements](#)

Actualité

de paraître
> [Lire la lettre n°37](#)

Travailleurs Indépendants

la lettre aux TI n° 25 - tout savoir sur la déclaration de ressources et les prestations en espèces.
> [Lire la lettre aux TI n°25](#)

[Assurés](#)